Distribution du Papier grille des Salaires

Après avoir consultés ses syndicats sur la position à prendre, la Filpac-cgt a décidé de ne pas signer l'accord sur les salaires minimum de la branche Distribution du Papier.

En effet, peut-on approuver aujourd'hui un texte qui propose pour les 2 premiers niveaux, une hausse de 5€ pour N1E1 et 10€ pour le N1E2 par rapport au SMIC.

Et bien sûr cette somme est du salaire brut, ce qui correspond environ déduction faite des cotisations sociales des salariés à 3,75 euros pour le niveau un et 7,50 euros pour le niveau 2.

De plus les niveaux suivants se voient octroyer des augmentations qui sont largement en dessous des niveaux des inflations de 2024, 2025 et début 2026.

Pour mémoire, le dernier niveau de la grille est majoré de 1,3 % !

Cette grille ne correspond en rien aux besoins de hausse de rémunération que demande la majorité du personnel de la branche.

Dans ce contexte et devant une grille largement inégalitaire pour la quasi-totalité des salariés la Filpac CGT refuse d'apposer sa signature sur ce texte qui acte un réel manque de considération pour les travailleuses et travailleurs de la branche Distribution du Papier.

Montreuil le 8 juillet 2026

filpac cgt
Fédération des travailleurs des Industries du livre, du papier et de la communication
Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 85 74 / Fax : 01 55 82 85 67
www.filpac-cgt.fr / filpac@filpac-cgt.fr